



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 Administration générale

#### **Composition de la commission permanente du Conseil Général et constitution des commissions - Représentation du Conseil Général dans divers organismes**

#### **Rapport n° CG/2013/3**

**Résumé :**

Ce rapport propose de compléter la composition de la commission permanente et de certaines commissions du Conseil Général, suite au décès de M. DANN.

Il vise également à procéder à la désignation de représentants du Département dans divers organismes.

Suite au décès le 13 janvier 2013 de M. DANN, et à son remplacement par Mme RICHERT, élue en qualité de suppléante lors des élections cantonales de mars 2008 dans le Canton de La Petite Pierre, il nous appartient de compléter la composition de la commission permanente.

Conformément à la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011, tous les membres de l'assemblée font partie de la commission permanente.

C'est pourquoi, je vous propose de nommer Mme RICHERT, nouveau conseiller général du Canton de La Petite Pierre, membre de la commission permanente.

\*

Il convient par ailleurs de désigner Mme RICHERT pour siéger dans certaines commissions thématiques du Conseil Général, selon la liste figurant en annexe 1, et de compléter en ce sens la délibération n° CG/2011/2 du 31 mars 2011 relative à la constitution des commissions.

\*

Je vous propose en outre de procéder à la désignation de membres de l'assemblée délibérante, en qualité de représentants du Département dans les organismes figurant aux tableaux joints en annexe 2.

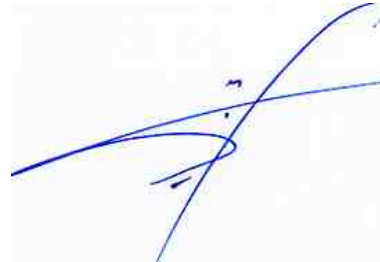
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

- *décide de nommer Mme RICHERT membre de la commission permanente*
- *désigne Mme RICHERT pour siéger dans certaines commissions thématiques, conformément à la liste jointe en annexe 1*
- *procède sans vote au scrutin secret à la désignation des représentants du Département dans les organismes figurant aux tableaux joints en annexe 2.*

Strasbourg, le 22/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL